DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 10 – COMPTABILITÉ APPROFONDIE

SESSION 2022

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

UE 10 – COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1

Document autorisé :
Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :
Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – Opérations sur le capital social. (5 points)
DOSSIER 2 – Immobilisations. (8 points)
DOSSIER 3 – Passifs. (3 points)
DOSSIER 4 – Gestion du portefeuille de titres. (4 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 Extrait du Code de Commerce.
Document 2 Extrait des capitaux propres du bilan au 01/01/2022.
Document 3 Extrait du mémento Francis Lefebvre relatif à la réduction de capital par annulation d'actions rachetées.
Document 4 Structure de l'actionnariat au 31/01/2022 avant augmentation de capital.
Document 5 Extrait de l'entretien avec madame Louise.
Document 6 Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration.
Document 7 Dossier comptable relatif à l'acquisition des extrudeuses.
Document 8 État des amortissements au 31 décembre 2022.
Document 9 Informations relatives à la subvention d'investissement.
Document 10 Informations relatives aux fournisseurs de granulés extraites du progiciel de gestion.
Document 11 – État du portefeuille de titres au 31/12/2021.
Document 12 – État du portefeuille titres au 31/12/2022 après cessions.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

La société anonyme PLASTI & CO**,** installée à Amiens (Somme), est spécialisée dans la production de pièces en plastique à destination des industries de l'automobile (réservoirs à essence, réservoirs pour liquide lave-glace, conduites de climatisation…), du bâtiment (encadrement de portes et de fenêtres), de la bicyclette électrique (cadres) et d'autres. Elle a été fondée il y a une vingtaine d'années entre plusieurs membres d'une même famille, la famille Huret. Pierre et Françoise Huret et leurs enfants sont les principaux actionnaires.

Dans les premières années, la société a bénéficié d'une croissance importante jusqu'à la crise de 2008. Elle connaît alors un fort ralentissement, les industries du bâtiment et de l'automobile subissant une chute très nette de leur activité. En 2010, la société familiale est en difficulté et elle fait entrer dans le capital son principal créancier, la Banque du Nord. Il est prévu en 2022 que la société rachète une partie des actions de la banque afin de les annuler.

Durant une dizaine d'années, la société a peu investi. En 2018, face à un environnement toujours plus concurrentiel, elle s'engage dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) pour développer de nouvelles activités plus écologiques. Elle commence alors à moderniser son outil de production. Dans cette optique, elle décide d'acquérir de nouvelles extrudeuses[1] plus performantes. Elle compte poursuivre ses investissements jusqu'en 2024.

La société est dotée d'un service comptable et financier dirigé par madame Louise et fait par ailleurs, appel aux services d'une expert-comptable, madame Wissal.

Vous intervenez dans le service comptable et financier de la société PLASTI & CO sous la direction de madame Louise qui vous confie 4 dossiers indépendants.

Les principales caractéristiques de la société PLASTI & CO au 1er janvier 2022 sont les suivantes :

Structure juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Effectif	90
Capital	2 000 000 € entièrement libérés (actions de valeur nominale : 10 €)
Chiffre d'affaires hors taxes	30 millions environ
Total bilan	21 millions
Taux de TVA	20 %
Coefficient de déduction	1
Date de clôture des comptes	31 décembre
Régime d'imposition	Impôt sur les sociétés au taux de 28 %

[1] Une extrudeuse est un équipement industriel qui permet de produire des pièces en plastique à partir d'un matériau sous forme de granulés ou de poudre.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL
BASE DOCUMENTAIRE : documents 1, 2, 3 et 4

En 2021, la direction de la SA PLASTI & CO réfléchit à reconquérir son indépendance financière en rachetant la totalité des actions détenues par la Banque du Nord. Fin 2021, celle-ci cherchant à se désengager fait savoir qu'elle est disposée à céder sa participation. Les autres actionnaires, tous membres de la famille HURET, maintiennent leur participation au capital. Le 5 janvier 2022, les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, décident donc à l'unanimité de réduire le capital par rachat des 10 000 actions détenues par la Banque du Nord. Le 6 janvier 2022, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire est déposé au greffe du tribunal de commerce d'Amiens.

Mission 1 : suivi de l'opération de réduction du capital social.

La société procède au rachat de 10 000 actions, au prix unitaire de 25 €, le 27 janvier 2022. Les actions sont annulées le même jour. Madame Louise vous charge de cette mission en vous fournissant un extrait du Code de Commerce (document 1), un extrait des capitaux propres du bilan au 1er janvier 2022 (document 2) et un extrait du mémento Francis Lefebvre relatif à la réduction de capital par annulation d'actions rachetées (document 3).

1.1. Indiquer si la société PLASTI & CO est dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

1.2. Évaluer et comptabiliser les opérations relatives à la réduction de capital.

1.3. Analyser les conséquences de l'opération de réduction de capital sur les capitaux propres.

Au 31 janvier 2022, le capital social n'est plus constitué que de 190 000 actions de valeur nominale de 10 €. Pour poursuivre ses investissements et offrir une garantie suffisante aux futurs créanciers, madame Wissal, expert-comptable de la SA PLASTI & CO conseille à cette entité de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves. Celle-ci sera réalisée par la création de 19 000 actions gratuites.

Madame Louise doit rencontrer l'ensemble des actionnaires pour les informer sur les conséquences de l'opération. Elle vous demande donc de préparer une note sur cette augmentation de capital.

Mission 2 : préparation d'une note sur l'augmentation de capital.

Pour réaliser cette mission, elle vous fournit la structure de l'actionnariat au 31 janvier 2022 (document 4) et vous demande de répondre aux questions suivantes :

1.4. Expliquer le rôle des Droits d'Attribution (DA) et indiquer le nombre de ces droits en circulation lors de l'opération.

1.5. Évaluer le nombre d'actions reçues par madame Françoise Huret, en supposant qu'elle utilise tous ses droits d'attribution, et conclure sans calcul, sur les conséquences de cette opération sur son portefeuille titres.

DOSSIER 2 – IMMOBILISATIONS
BASE DOCUMENTAIRE : documents 5, 6, 7, 8 et 9

À la suite d'un entretien avec madame Wissal, la direction a décidé de procéder à l'acquisition de cinq nouvelles extrudeuses afin de poursuivre la modernisation de l'appareil productif de l'entreprise. Il s'agit de matériels permettant la production des pièces plastiques. La société doit recevoir une subvention d'investissement du Conseil Départemental de la Somme pour financer ce programme d'investissement. Madame Louise vous confie le dossier de l'acquisition des extrudeuses.

Mission 1 : suivi du dossier de l'acquisition des extrudeuses.

Pour réaliser cette mission, vous disposez d'un extrait de l'entretien que vous avez eu avec madame Louise (document 5). Elle vous communique un extrait du procès-verbal du conseil d'administration (document 6), le dossier comptable relatif à l'acquisition des extrudeuses (document 7) et un état des amortissements à la clôture 2022 (document 8). Elle vous demande de traiter ce dossier en répondant aux questions suivantes :

2.1. Identifier et qualifier la nature de la mission de l'expert-comptable madame Wissal auprès de la société PLASTI & CO.

2.2. Exposer et appliquer les méthodes comptables relatives aux coûts de formation externes prévues par le Plan Comptable Général à la société PLASTI & CO.

2.3. Exposer les méthodes de comptabilisation des frais d'acquisition prévues par le règlement ANC 2014-03 et déterminer la possibilité d'un changement de méthode comptable pour cette acquisition.

2.4. Évaluer et justifier la valeur d'entrée au bilan des extrudeuses.

2.5. Évaluer et comptabiliser les opérations relatives aux extrudeuses pour l'exercice 2022.

2.6. Indiquer les informations relatives aux extrudeuses à fournir en annexe des comptes de l'exercice 2022.

La société PLASTI & CO a reçu pour la première fois de son histoire, une subvention de 20 000 € permettant de financer une partie des extrudeuses. Madame Louise vous demande d'analyser cette opération en vous rappelant que la société PLASTI & CO cherche à minimiser son résultat. Le document 9 vous fournit les informations relatives à cette subvention.

Mission 2 : comptabiliser le traitement de la subvention d'investissement.

2.7. Exposer les différentes méthodes de comptabilisation des subventions d'investissement prévues par la réglementation comptable et appliquer à la situation de la société PLASTI & CO.

2.8. Évaluer et comptabiliser les opérations relatives à la subvention d'investissement au titre de l'exercice 2022.

DOSSIER 3 – PASSIFS
BASE DOCUMENTAIRE : document 10

Face à la demande croissante des consommateurs pour des biens de consommation plus durables, l'entreprise envisage de développer une nouvelle activité autour du plastique recyclé. Celle-ci entraînera de nouveaux besoins de trésorerie pour la société PLASTI & CO. L'objectif de la société est donc de préserver au maximum sa trésorerie et de diminuer l'impôt à payer.

Madame Louise vous demande d'encadrer et de superviser les travaux comptables relatifs au passif de l'exercice 2022 qu'elle a confiés à une nouvelle stagiaire, madame Eda, étudiante en deuxième année de DCG. La date d'arrêté des comptes est prévue le 2 mars 2023. Vous disposez du document 10 nécessaire à la réalisation de votre mission.

Les granulés constituent l'essentiel de la matière première utilisée par la société PLASTI & CO pour fabriquer les pièces en plastique. La société s'approvisionne auprès de fournisseurs anglais et des écarts de conversion apparaissent à la clôture de l'exercice. Madame Louise vous indique que la société utilise les possibilités d'ajustement de la provision dès que la situation le permet. Elle vous demande d'expliquer à madame Eda le traitement des écarts de change. À ce titre, vous vous aiderez des informations relatives aux fournisseurs de granulés extraites du progiciel de gestion (document 10).

Mission : explication à madame Eda du traitement de la provision pour pertes de change.

3.1. Justifier la comptabilisation de la provision pour pertes de change au passif.

3.2. Évaluer et comptabiliser les opérations relatives aux dettes en devises à la clôture de l'exercice 2022.

3.3. Citer les deux principes comptables auxquels déroge le Plan Comptable Général en donnant la possibilité de limiter la provision.

DOSSIER 4 – GESTION DU PORTEFEUILLE DE TITRES
BASE DOCUMENTAIRE : documents 11 et 12

La nouvelle activité de production à partir de plastique recyclé appelle à diversifier les leviers d'optimisation de la trésorerie. Dans ce cadre, madame Louise, envisage de vendre une partie du portefeuille de titres de l'entreprise au cours de l'exercice 2022.

Appelé en urgence sur un autre dossier, madame Louise, vous confie les enregistrements liés à la cession des titres ainsi que les travaux d'inventaire relatifs au portefeuille restant.

Mission : traitement des opérations de cession de titres.

À l'aide de l'état du portefeuille de titres au 31/12/2021 (document 11) et de celui établi au 31/12/2022 après cessions (document 12), vous effectuerez cette mission en réalisant les tâches suivantes :

4.1. Justifier pour chacun des titres cédés, la classification comptable lors de leur entrée dans le patrimoine de la société.

4.2. Évaluer et comptabiliser les opérations relatives aux cessions de titres de l'exercice 2022 à la date du 23/12/2022.

4.3. Évaluer et comptabiliser les opérations d'inventaire relatives aux titres restants en portefeuille à la clôture de l'exercice 2022.

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Extrait du Code de Commerce.

Article L225-204 (extrait).
La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Un rapport établi par les commissaires aux comptes, s'il en existe, sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'État. L'assemblée statue sur le rapport des commissaires qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction. […]

Document 2 – Extrait des capitaux propres du bilan au 01/01/2022.

Poste	Solde
Capital (Dont versé : 2 000 000)	2 000 000
Primes liées au capital	400 000
Réserve légale	200 000
Autres réserves	1 800 000
Report à nouveau créditeur	10 000
Résultat de l'exercice 2021	320 000
Subvention d'investissement	0
Provisions réglementées	270 000
Total des capitaux propres	**5 000 000**

Document 3 – Extrait du mémento Francis Lefebvre relatif à la réduction de capital par annulation d'actions rachetées.

a. Si le prix de rachat est inférieur à la valeur nominale globale des actions rachetées :

Le montant de la réduction de capital est néanmoins égal à cette valeur nominale globale puisque les actions rachetées sont annulées. La différence est inscrite dans un compte de capitaux propres analogue à celui des primes d'émission ou d'apport (compte 104).

[…]

b. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions rachetées :

Le montant de la réduction de capital est égal à cette dernière et l'excédent imputé sur un compte de réserves distribuables (sur cette notion, voir n° 53990).

Document 4 – Structure de l'actionnariat au 31/01/2022 avant augmentation de capital.

Actionnaire	Nombre d'actions
Françoise HURET	50 000
Pierre HURET	50 000
Sophie HURET	45 000
Vincent HURET	45 000
	190 000

Document 5 – Extrait de l'entretien avec madame Louise.

Madame Louise

Bonjour, je vous reviens vers vous au sujet de la mission que je vous ai confiée.

Vous
Bonjour madame Louise, je vous remercie de votre confiance. J'ai besoin d'un minimum d'informations. Pouvez-vous m'indiquer les choix que vous avez faits lors de vos précédents investissements industriels en matière de méthodes comptables ?

Madame Louise
Depuis plusieurs années, c'est souvent la banque qui a décidé. La comptabilité a été utilisée comme outil d'optimisation des dividendes. On a pris les décisions adéquates en matière de frais liés aux immobilisations à chaque fois que cela a été possible, en matière de coûts d'emprunts également. On a augmenté nos résultats à chaque fois que c'était possible.

Vous
Et en matière de coût de formation externe ?

Madame Louise
Vous savez bien que c'est une problématique récente. Nous n'y avons pas encore été confrontés. Et puis, c'est la première fois qu'il faudra payer une formation au fournisseur car nous n'avons pas le choix compte tenu de l'évolution technologique de ces machines. On ne peut pas prendre le risque que des machines de cette valeur soient mal installées et utilisées.

Vous
Et cette année pour les nouvelles acquisitions, est-ce que l'on garde le même cap, à savoir maximisation du résultat ?

Madame Louise
Cette année, non ! La priorité est désormais l'optimisation fiscale, on cherche à minimiser le résultat afin de payer moins d'impôt. On doit proposer à la direction les choix qui iront dans ce sens.

Document 6 – Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration.

Le 20 juillet 2022

Première résolution.
Suite au rapport rendu par madame Wissal, expert-comptable, attestant de la rentabilité des extrudeuses de marque HILT, le conseil d'administration réuni ce jour décide de l'acquisition de cinq nouvelles extrudeuses.

Document 7 – Dossier comptable relatif à l'acquisition des extrudeuses.

Le dossier comptable contient les informations suivantes :

- La note d'honoraires de l'expert-comptable, datée du 5 juillet 2022, dans laquelle il est indiqué « Étude de la rentabilité des extrudeuses HILT ». Cette note s'élève à 400 € hors taxes (TVA au taux normal) et a été réglée le 06 juillet 2022.
- La facture d'un courtier, datée du 20 août 2022, ayant mis en relation la société HURET et la société HILT pour la fourniture des cinq extrudeuses. Le montant de la commission s'élève à 3 000 € hors taxes (TVA au taux normal). La facture a été réglée le 22 août 2022.

- Une copie du virement du 28 août 2022 de 57 000 € au profit du fournisseur HILT pour la commande des machines.
- La facture de la société TRANSPORT-EXPRESS, datée du 10 septembre 2022, pour le transport des extrudeuses sur le site de la société. Le montant hors taxes est de 1 000 € (TVA au taux normal). La facture a été réglée le 15/09/2022.
- La facture de la société HILT qui se présente comme suit a été payée au comptant le jour de sa réception :

SA HILT Le 23/09/2022
Facture **SEPT-2022-315**
Client : **S.A. HURET**

Description	Réf	Quantité	Prix	Total
Extrudeuses	E2	5	40 000	200 000
Remise 5 %				– 10 000
Net				190 000
Frais d'installation le 11 et 12 septembre 2022				4 000
Tests et essais sur site le 13 septembre 2022				2 000
Formation du personnel les 15 et 16 septembre 2022				6 800
Contrat maintenance 2 ans à compter du 1er octobre 2022				7 200
Total hors taxes				**210 000**
TVA au taux normal				**42 000**
Total TTC				**252 000**
Acompte versé le 28 août 2022				– 57 000
Net à payer				**195 000**

Autres informations.
Les fournisseurs ont tous choisi l'option sur les débits.
Aucun enregistrement n'a été effectué.
Les machines sont prêtes à fonctionner, selon l'utilisation prévue par la direction, le 25 septembre 2022 et elles sont mises en service le 1er octobre 2022.

Document 8 – État des amortissements au 31 décembre 2022.

État des amortissements – Extrait – Situation au 31/12/2022 Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Numéro	Désignation	Nombre	Mise en service	Durée utilisation	Mode	Valeur résiduelle globale	Dotation de l'exercice 2022 (1)
28154	Extrudeuses	5,00	01/10/2022	8 ans	Linéaire	0	6 250

(1) Le montant correspond au total pour les cinq extrudeuses.

La société PLASTI & CO ne pratique pas d'amortissement dérogatoire pour cette immobilisation.

Document 9 – Informations relatives à la subvention d'investissement.

Détail des opérations.
Le 15 septembre 2022, le conseil départemental a octroyé à la société HURET une subvention de 20 000 €. Sur présentation des factures, le conseil départemental a versé le montant le 15 octobre 2022.

Extrait de l'article 42 septies du Code Général des Impôts.
1- Les subventions d'équipement accordées à une entreprise par l'Union européenne, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations déterminées ne sont pas comprises, sur option de l'entreprise, dans les résultats de l'exercice en cours à la date de leur attribution ; dans ce cas, elles sont imposables dans les conditions définies au présent article.

Lorsqu'elles ont été utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable, ces subventions sont rapportées aux bénéfices imposables en même temps et au même rythme que celui auquel l'immobilisation en cause est amortie. Ce rythme est déterminé, pour chaque exercice, par le rapport existant entre la dotation annuelle aux amortissements pratiquée à la clôture de l'exercice concerné sur le prix de revient de cette immobilisation et ce même prix de revient.

Document 10 – Informations relatives aux fournisseurs de granulés extraites du progiciel de gestion.

Compte	Fournisseur	Dettes en devises (Livres)	Date de facturation	Dette évaluée en euros au jour de la facturation	Taux de conversion 31/12/22 1 £ =	Dette évaluée au jour de clôture	Échéance
40120	Bill	30 000	08/12/2022	33 000	1,2000 €	36 000	05/03/2023
40120	Johnson	20 000	18/12/2022	25 000	1,2000 €	24 000	15/03/2023

Les achats ont été comptabilisés correctement mais aucun enregistrement n'a été constaté à la clôture. La société utilise le compte 40120 – « Fournisseurs de biens anglais ».

Document 11 – État du portefeuille de titres au 31/12/2021

Titres	Nature	Quantité	Date d'achat	Coût d'acquisition	Dépréciation
Actions MADOC	Titres de participation	15 000	01/06/2007	10	0
Actions VTT	Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille	1 000	15/09/2008	15	1 000
Actions VELEC	VMP	500	18/02/2021	8	0
		1 000	25/08/2021	7	0
Obligations ASI 5 % coupon versé le 1er septembre Valeur nominale 100 €	VMP	300	1/09/2021	90 %	0

Il n'y a pas eu de nouvel achat sur l'exercice 2022.

Cependant, des cessions ont été réalisées le 23 décembre 2022 :

- 15 000 actions MADOC pour 30 € par action,
- 1 000 actions VTT pour 14 € par action,
- 500 actions VELEC pour 10 € par action.

L'entreprise valorise ses titres selon la méthode du premier entré premier sorti.

Document 12 – État du portefeuille titres au 31/12/2022 après cessions.

Titres	Nature	Quantité	Valeur à l'inventaire
Actions VELEC	VMP	1 000	6
Obligations ASI 5 % coupon versé le 1er sept Valeur nominale 100 €	VMP	300	102 %